

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 28 juin 2024
Délibération n°2024-87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, M. ICHARD Vincent portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe (arrivée à 19h04), M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	40
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	7

Laboratoire Vivant

Convention 2024 de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Suite aux actions menées en 2023 dans la préfiguration d'un Laboratoire vivant sur les communes du Parc impactées par les incendies de 2022, le Parc a proposé et obtenu les financements de la Région Nouvelle-Aquitaine pour poursuivre en 2024 les inventaires naturalistes menés dans le volet « Observatoire Résilience ». Ce volet vise notamment à interroger la capacité de résilience de la Biodiversité dans nos territoires forestiers et le rythme de régénération des milieux naturels pour identifier les potentielles dettes écologiques et les priorités d'action en faveur de la recolonisation des secteurs impactés par la biodiversité. Un travail collaboratif a été conduit en ce sens par le Parc pour partager et engager des suivis par échantillonnage des communautés vivantes (flore-habitats, avifaune, amphibiens, invertébrés) au sein des landes en sous-bois de la matrice forestière et des zones humides.

Il est proposé dans ce cadre de poursuivre le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) en vue de la mise en œuvre de l'Observatoire Résilience en 2024.

La convention couvre l'engagement de collaborations pour la mise en œuvre de protocoles de suivi des rhopalocères (papillons diurnes) en venant renforcer spécifiquement le dispositif installé dans le cadre du Bilan de la Résilience Après-Incendies par Suivis environnementaux (BRAISE) aux côtés des actions de la LPO Aquitaine et du PNRLG.

La convention permet ainsi de s'associer les compétences et expertises reconnues du CEN-NA dans le domaine, le CEN-NA ayant conduit sur le territoire des études de référence (étude Fadet, atlas régional) et porte actuellement l'animation régionale du Plan national d'actions Papillons de jour.

Les objectifs et méthodes sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération. Le calendrier de mise en œuvre et les coûts pour l'année 2024 sont établis sur la base de 9 jours de terrain du CEN-NA pour un cout global de 4 725 €. Cette action est inscrite au projet du Laboratoire vivant financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (7 voix abstention de M. DUNOGUES YVES (2 voix) portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis (2 voix) et M. CARRERE Paul (3 voix)) :

- **DE VALIDER** la convention de partenariat, tel que proposé
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

9/7/2024

Convention de partenariat dans le cadre du Laboratoire Vivant et de son Observatoire Résilience

Entre les soussignés,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, dont le siège est à la Maison du Parc, 33 route de Bayonne 33830 Belin-Beliet, représenté par son Président Monsieur Vincent DEDIEU, ci-après désigné par le sigle PNRLG, d'une part

Et

Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine, dont le siège est 6 ruelle du Theil 87510 Saint Gence, représenté par son Président Monsieur Philippe Sauvage, ci-après désigné par le sigle CEN-NA, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Contexte

Le contexte post incendie amène au développement d'actions de diagnostic et de suivi des territoires incendiés. Le Parc a proposé et obtenu auprès de la Région Nouvelle Aquitaine les financements pour la préfiguration d'un Laboratoire Vivant, projet global de concertation, abordant les thèmes de la forêt, des paysages, des continuités écologiques, des milieux naturels et de la biodiversité.

Ce projet de Laboratoire vivant se veut mobilisateur des élus, habitants et acteurs locaux mais aussi de partenaires techniques et scientifiques.

Un des volets développés est celui de l'Observatoire Résilience visant notamment à rendre disponibles des éléments communs de synthèse sur la portée environnementale des incendies 2022 et interroger la capacité de résilience et le rythme de régénération des milieux naturels pour identifier des priorités de conservation dans la reconstitution du massif sinistré.

Dans ce cadre et en réponse aux feux, un travail collaboratif est conduit pour partager et engager des suivis par échantillonnage des communautés vivantes (flore-habitats, avifaune, amphibiens, invertébrés) au sein des landes en sous-bois de la matrice forestière et des zones humides.

Dans ce cadre et au travers de cette convention de partenariat, le PNRLG et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) mettent en œuvre conjointement des actions pour l'Observatoire Résilience.

Article 1 - Objet de la convention :

La convention couvre l'engagement de collaborations entre le PNRLG et le CEN-NA pour la mise en œuvre de protocoles de suivi des rhopalocères (papillons diurnes) en venant renforcer spécifiquement le dispositif installé sur les parcelles forestières incendiées dans le cadre du Bilan de la Résilience Après-Incendies par Suivis environnementaux (BRAISE) entre la LPO Aquitaine et le PNRLG, en tant que volet spécifique de l'Observatoire Résilience.

La convention permet ainsi de s'associer les compétences et expertises reconnues du CEN-NA dans le domaine, le CEN-NA ayant conduit sur le territoire des études de référence (étude Fadet, atlas régional) et porte actuellement l'animation régionale du Plan national d'actions Pa

Accusé de réception en préfecture
03/08/2024-101628-2024-87-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Article 2 - Date et durée de l'action :

Du 01 mai 2024 au 30 septembre 2024 pour la réalisation des inventaires.

Article 3 - Coordination de l'action :

La coordination technique et administrative de l'Observatoire Résilience est assurée par le PNRLG dans le cadre du Laboratoire Vivant soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'organisation des inventaires (protocole, plan d'échantillonnage, répartition des transects, périodes de passage) est organisée en amont par le PNRLG et proposée au CEN-NA pour le suivi des rhopalocères sur les parcelles sylvicoles incendiées et sur les zones témoins constituées de coupes rases en 2022 et/ou travaux préparatoires du sol en 2022.

Le CEN-NA contribuera en faisant des propositions d'ajustements techniques visant à consolider l'atteinte des objectifs visés par le PNRLG dans le cadre de l'Observatoire Résilience et de son volet BRAISE.

Article 4 - Engagements réciproques :

- Le PNRLG fait le lien entre les acteurs impliqués sur le volet concerné, en l'occurrence la LPO Aquitaine et le CEN-NA, et assure la coordination entre les acteurs.
- Le CEN-NA mobilise un salarié compétent dans la détermination et l'écologie des rhopalocères pour la réalisation des suivis engagés.
- Le PNRLG donne tous les Eléments méthodologiques en sa possession au fur et à mesure de leur constitution par les intervenants : plan d'échantillonnage, identifiant des transects, couches SIG, format des données, fiche descriptive des stations, mandat et arrêté préfectoral d'accès aux propriétés privées...
- Le PNRLG et le CEN-NA se partagent un volume égal de 23 transects chacun parmi les 46 transects pré-définis dans le plan d'échantillonnage. Selon les conditions météorologiques, les parties se coordonnent pour réaliser leurs 3 passages aux périodes suivantes :
 - entre le 10 avril et le 10 mai: 1 passage
 - entre le 11 mai et le 30 juin : 1 passage complémentaire articulé avec celui réalisé par la LPO Aquitaine
 - entre le 01 juillet et le 15 août : 1 passage complémentaire articulé avec celui réalisé par la LPO Aquitaine

Le passage entre le 15 août et le 15 septembre sera assuré par la LPO Aquitaine.

Si les conditions météorologiques l'exigent, il sera possible d'étaler les relevés sur 8 à 10 jours en restant vigilant sur la juste répartition calendaire entre séries de transects au sein de la zone incendiée (zone « IN ») et ceux au sein des zones témoins (zone « OUT »). Des échanges réguliers entre les parties seront assurés pour coordonner les passages terrain.

- Le PNRLG et le CEN-NA réalisent leurs relevés selon les modalités définies pour le STERF national (rythme de progression, conditions météorologiques favorables). Les parcours seront géoréférencés et mis en commun sous un format compatible avec un SIG (GPX, KML, etc). Une photographie au début et en fin de transect sera réalisée puis mise en commun pour tous les transects.
- Le PNRLG et le CEN-NA sont autonomes pour le matériel nécessaire aux prospections et au géoréférencement.

- Le CEN-NA s'engage à avoir une couverture d'assurances et travaillera pour l'accès aux propriétés privées sous couvert du mandat nominatif de la Directrice Générale des Services du PNRLG pris dans le cadre des arrêtés préfectoraux de la Gironde et des Landes.
- Le PNRLG et le CEN-NA sont libres de communiquer sur ce projet en citant le contexte particulier du Laboratoire vivant et de l'Observatoire Résilience ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet pour le volet concerné. Le PNRLG rendra disponible sur demande la liste des partenaires et des logos à utiliser pour toute communication.

Article 5 - Résultats attendus :

Le CEN-NA fournira un export des données brutes rattachées à un identifiant de transect selon les modèles de tableur convenus explicitement entre les parties et mis à disposition par le PNRLG :

- Numero de transect, Nom Espece, CD_Nom (Taxref), effectif, et en option : stade, sexe, comportement
- métadonnées associées selon la fiche descriptive ci-jointe

La transmission des résultats complets interviendra au plus tard le 30 septembre 2024.

Article 6 - Participation financière

Les coûts pour l'année 2024 sont établis sur la base de 9 jours de terrain du CEN-NA pour un cout global de 4 725 € (forfait 525€/jour x 9 jours). Les frais engagés par le CEN-NA (mobilisation d'un salarié et frais de déplacements via le forfait journalier indiqué précédemment) sont pris en charge par le PNRLG. Cette action est inscrite au projet du Laboratoire vivant financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

La participation du CEN-NA aux réflexions sur la méthodologie (protocoles et plan d'échantillonnage) et sur la valorisation des résultats sont incluses dans les actions d'assistance technique du PNA en faveur des papillons de jour et s'inscrivent dans sa collaboration aux travaux du Laboratoire Vivant.

Le versement sera réalisé par le PNRLG sur la base d'un mémoire en dépense présenté par le CEN-NA à compter de l'envoi complet des résultats de ses 3 passages.

Article 7 — Renouvellement de la convention :

L'atteinte des objectifs de l'Observatoire Résilience doit permettre une reconduction périodique des inventaires pour consolider les résultats acquis dans les années consécutives aux incendies de 2022 et pour intégrer la notion d'évolution des communautés invertébrés inventoriées jusqu'à pouvoir constater la résilience ou non des groupes taxonomiques suivis.

A ce titre, les parties pourront décider d'un commun accord de renouveler la présente convention en actualisant les articles précédents.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Belin-Beliet, le *(date)*,

A St-Gence, le *(date)*,

Pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Le Président, Vincent DEDIEU

Le Président, Philippe Sauvage

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20240628-2024-87-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20240628-2024-87-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024